

PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 101

(SUPPLÉMENT À LA « LETTRE DES AMIS » N° 162)

DE CI, DE LÀ, DES FILLES D'ÈVE QUELQUE PEU DISSOLUES

Extrait de l'ouvrage
Imaginez des FEMMES au temps des Rois, en Ségala rouergat

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



Par
Jean MAUREL

Né dans les années trente entre Naucelle et Baraqueville, et ayant retrouvé son pays natal après une carrière qui l'en a trop longtemps tenu éloigné, notre ami Jean Maurel, ingénieur civil des Mines, explore avec son troisième ouvrage un nouveau pan de ce Ségala qui fut son univers d'enfant.

Ce livre s'ouvre sur une préface de Jean Delmas qui nous rappelle le contenu des deux précédents. « Dans le premier, *Sur le chemin grand au cœur du Ségala* (1994) Jean Maurel nous avait magnifiquement introduits dans ce Ségala rural du temps des rois. Toute une humanité passait par là, le prince et le guerrier, le saint et le brigand. Ce fut la découverte. Trois ans plus tard, *Imaginez un coin de Rouergue au temps des rois* (1997) nous invitait à découvrir la société ségaline de la même époque dans la diversité de ses occupations et les difficultés qu'il fallait vaincre ou adoucir, ... ». « C'était une société surtout masculine, ... ».

Dans son nouveau livre, Jean Maurel nous convie, cette fois, à IMAGINER dans ses multiples aspects, le quotidien des femmes de ce même Rouergue d'Ancien Régime. Pour ce faire il nous fournit un solide substrat, bien réel lui. Cette « matière à réflexion », ordonnée en une quinzaine de chapitres, s'appuie sur le dépouillement de centaines d'actes notariés ou de papiers de famille, sur le traitement statistique de milliers d'articles de registres paroissiaux. Que de journées et de journées passées en une fouille obstinée - quasi boulimique ! - d'archives dont nous savons, par la pratique, combien la lecture en est souvent ardue.

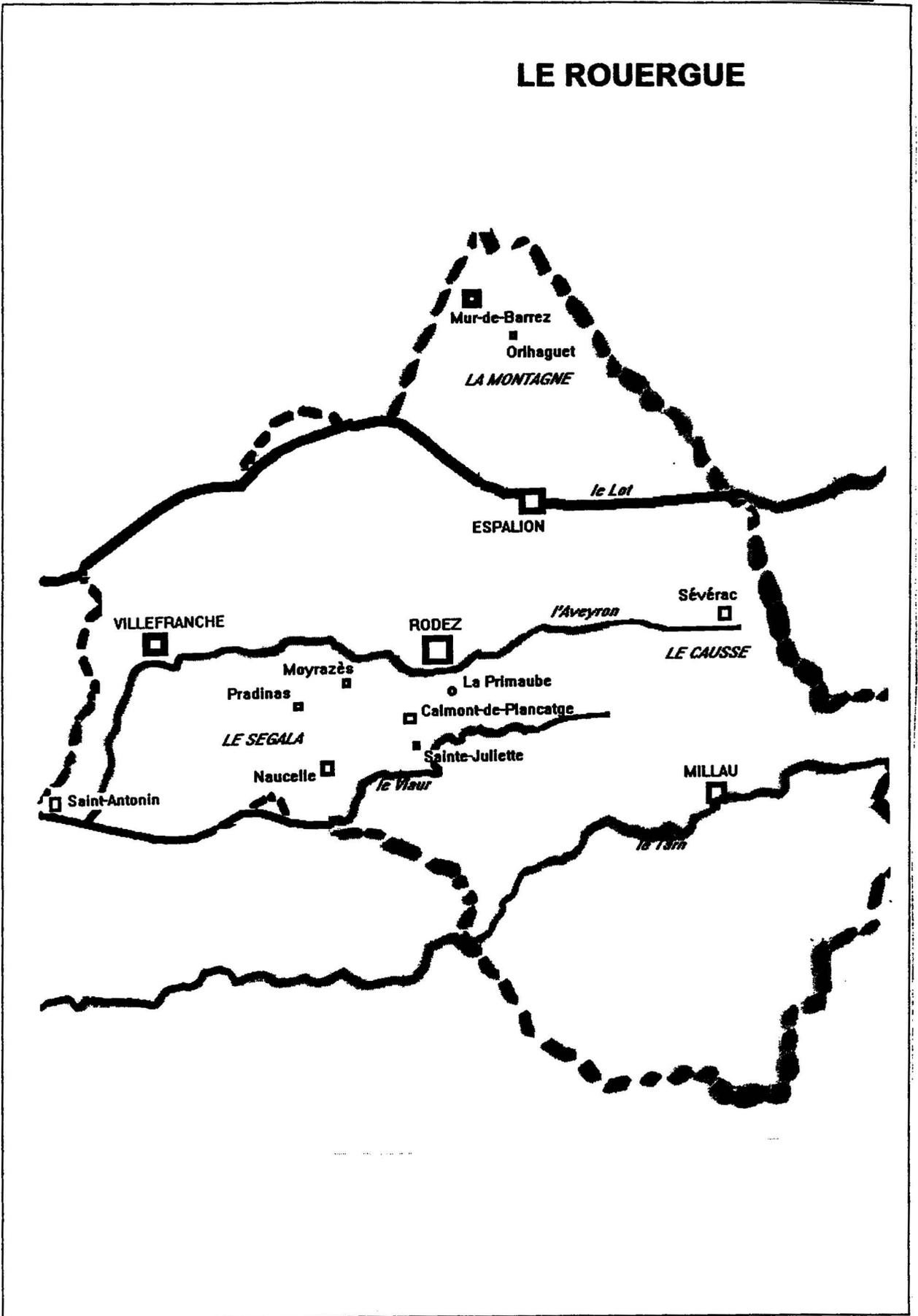
La mise en forme de ce long travail de recherche bénéficie du style alerte de l'auteur allié à son esprit rigoureux. C'est de l'histoire, mais qui se lit comme un roman. Au fil des pages les multiples scènes qui nous sont présentées rendent ces femmes visibles et il nous est alors facile d'IMAGINER.

Jean Maurel nous a laissés choisir, au titre de « bonnes feuilles », un texte à l'intérieur de son tapuscrit. Nous avons retenu le chapitre XIV, peut-être moins fourni que certains autres en matière historique mais assez leste et bien caractéristique du style de l'auteur. Nous vous le proposons en Petite Bibliothèque.

Pour ceux qui ne sont pas familiers du Rouergue, la carte ci-après situe les lieux où se déroulent les faits évoqués.

Le bureau des Amis

LE ROUERGUE



- Chapitre XIV -

DE-CI, DE-LA, DES FILLES D'EVE

QUELQUE PEU DISSOLUES.

Y eut-il, naguère, des filles ardentes en Ségala rouergat ?

*Les demoiselles de ce temps
Ont depuis peu beaucoup d'amants ;
On dit qu'il n'en manque à personne,
L'année est bonne.⁽¹⁾*
VOITURE

*Vous en doutez ? nous a dit un certain maître. Eh bien, fréquentez les écrivains !
Leurs oeuvres sont un reflet des âmes et
des temps. Pourrait-on ne pas obéir à une
injonction de cette sorte ?*

Aussi, avec en mémoire Carmen pour les Espagnoles, lady Chatterley parmi les Anglaises... comment ne pas remarquer, en Rouergue, cette *Segalino* dans "*lou Libre del Causse*",⁽¹⁾ qui d'en deça de la Primaube vient comme belle-fille dans un domaine du Sévéragnais ? Cette héroïne, c'est de la braise ! Elle doit épouser un Escoudournac, un *pagès* du Causse. Celui-ci, comme cela se fait, va rendre visite en Ségala à la maison de sa fiancée. Et l'un et l'autre sont alors fous de désir :

...Escoudournac... anèt bistalha... la pieùceleto bandabo un casabè qu'aurio pouscut derebelha un sant home de moungé entarrat dempièi tres ou quatre cents ans... Uno pichoto crous d'or pindoulabo, aqui, sul casabè... entre lous dous... que se debinhadou... Abiòu ibejo l'un de l'autre ; une ibejo que lur cramabou lo sang... Amai... la troubet, lou ser de la noço, et cado ser en se jaguen, et lou mati, et cado nuèch.

Escoudournac alla faire visite à la maison de sa future... la petite pucelle bandait un corsage à réveiller un moine confit en sainteté et enterré depuis trois ou quatre siècles... une petite croix d'or pendait, là, sur le corsage, entre les deux... qui se devinaient... Ils avaient envie l'un de l'autre, une envie qui leur brûlait le sang...

Et elle se révéla, le soir de la noce, et chaque soir en se couchant, et le matin, et chaque nuit...

Et on voit ensuite cette *Ségolino*, mariée, "draguant" un peu plus tard un ouvrier agricole au temps des foins... mais cet imbécile ne comprend pas !⁽³⁾

*Un coeur s'expose
A trop s'engager
Avec un berger,
Et toujours l'épine est sous la rose.⁽⁵⁾*
d'après J-J ROUSSEAU

Vers Moyrazès en 1746, plus réel et plus bucolique est le cas de cette Marie, bergère au village de Pourquials, qui est renvoyée par un *pagès*, son employeur, sans avoir été payée.

Elle vient donc en justice réclamer son salaire : ...*douze livres, une juppe, un tablier de toile drap, une paire de bas courdelat, deux canes de toile mestisse, quatre pans de toile prime, deux paires de sabots et un des deux paires ferrés...*⁽⁴⁾ Mais le *pagès* ne veut rien savoir, *l'ayant avertie plusieurs fois de ne point sortir de nuit, et qu'elle sortoit de sa maison presque tous les soirs jusques après minuit, et qu'elle luy laissoit les portes ouvertes, et que même elle couchoit dehors, et qu'après elle s'endormoit pendant le jour et qu'elle abandonnoit ses brebis dans les blés et ceux de ses voisins.* Qui donc allait-elle retrouver, cette mignonne bergère ? On ne sait... et cependant on la comprend. Des nuits d'amour au clair de lune du côté de Moyrazès, aujourd'hui encore, n'y a-t-il pas de quoi faire rêver ?

* *
*

On peut trouver des femmes qui n'ont jamais eu de galanterie, mais il est rare d'en trouver qui n'en aient jamais eu qu'une.⁽⁶⁾
LA ROCHEFOUCAULD

Connut-on naguère en Ségala rouergat des filles aptes à succomber à l'agrément des caresses, ou même saisies d'appétits plus corsés, et faisant à l'occasion le bonheur de l'un ou de l'autre ?

Oui, très probablement... Les douées de la multiprogrammation sont de tous les temps : *aquela d'aqui, es sovent sur l'esquina, et li se carra...* (=celle-là, elle est souvent sur le dos, et ça lui plaît), a dit un curé d'ici et de notre siècle à propos de l'une de ses ouailles. Cet homme d'Eglise dépasse en éloquence les documents d'archives, peu diserts en général sur le vécu de ces choses par les hommes du temps. Encore que...

A Moyrazès en septembre 1778, une jeune fille du nom de Thérèse, du village des Combes, vient voir le juge.⁽⁷⁾ Elle se plaint d'un garçon, Joseph M., dont elle fut enceinte. Elle a perdu son fruit car, pendant sa grossesse, *elle fut attaquée de petite vérole que lui occasionna un avortement.* Mais, dit-elle, elle n'avait accepté de connaître *charnellement* ce garçon que *sur la promesse que lui faisoit ledit M. de l'espouser en cas que vint enceinte.* Sans doute l'aime-t-elle toujours, son Joseph, et elle lui demande donc de tenir sa parole. Or, bien qu'il ait été incarcéré à Rodez, ce garçon ne veut absolument rien savoir, question mariage ! Il nie tout ! Il est peu probable qu'il soit hors du coup, pourtant, puisque lui et Thérèse étaient bergers côte à côte, au moment des faits, chez un *pagès* de Graunes, paroisse de Moyrazès. Et la *pagèse* témoigne qu'*elle avoit entendu dire que led. (Joseph) étoit fort d'accord avec lad. (Thérèse) et qu'ils faisoient certains badinages qui annonçoient de l'inclination l'un pour l'autre.* Et puis un jour, elle les a renvoyés tous les deux *illico*, après les avoir surpris en *flagrant délit de copulation* au milieu d'un champ de genêts.

Pourquoi Joseph ne veut-il plus de Thérèse ? Est-ce parce que, si mignonne lorsqu'il la lutinait dans les genêts en fleurs, elle est maintenant défigurée par la petite vérole, qui lui a tarauté le visage ? Elle doit rester attirante, cependant, car on la retrouve, quelques années plus tard, venant faire une déclaration de grossesse illégitime au juge de Moyrazès. C'est *le jour de la Saint Médard*, explique-t-elle, qu'elle a ouvert ses bras et plus encore à son nouveau galant, la première fois. L'élue est un tailleur du bourg de Moyrazès. Ensuite, elle *auroit continué le même commerce plusieurs autres fois depuis*, ajoute-t-elle. Que penser d'elle ? Est-ce là une campagnarde un peu sentimentale, ou bien une malheureuse cernée par les hommes, parce que considérée par tous comme accessible, après sa première aventure ?

Un peu plus loin à l'est, à Sainte-Juliette au sein du Calmontois, en décembre 1675, le notaire Delmon vient de Cassagnes-Bégonhès rédiger une transaction aux fins d'éviter un procès. Car une célibataire de ce village, Catherine R., a accouché d'une fillette baptisée Procule. Comme la loi l'impose alors aux filles non mariées, elle est allée auparavant faire une déclaration de grossesse à Me Anthoine de Calviac, lieutenant du juge de Calmont-de-Plancatge. Et à cette occasion, elle a attribué à l'un de ses voisins, un certain Louis B., la responsabilité de *sa gravitation*. Mais celui-ci, *ayant été adverty... estoit sur le point de se pourvoir en descharge de lad. calomnie, et comme il estoit innocens de lad. accusation, il prétendoit, en vérifiant les mauvaises pratiques et fréquentations que diverses personnes auroint eu avec lad. R., de jour comme de nuit, d'obtenir sa relaxe avec despans, dommages et inthérest*. Ne serait-on pas, ici, en présence d'une vraie bienfaitrice de garçons de villages ? ⁽⁸⁾

Une certaine Françoise ⁽⁹⁾ - dont le CAS a été développé par Jean Delmas dans le volume de *Al Canton* consacré à Sainte-Geneviève, et il nous l'a fait connaître - n'est pas *Ségaline*, hélas ! Elle est des montagnes du Rouergue. Son histoire, cependant, est une accumulation de miettes de vie si pittoresques qu'elles méritent pleinement d'être rapportées ici.

Bien que fille de bourgeois, Françoise prend un emploi de servante chez une *demoiselle* Roy, dans la région de Mur-de-Barrez, le jour de la sainte Elisabeth 1776. Françoise est loin d'être farouche. Très vite, elle prend pour galant un cordonnier, Jean-Pierre Viguier. Un chansonnier anonyme, comme il en existait jadis, fait sur leur compte une ritournelle, peut-être destinée à accompagner quelque charivari :

*Aquo de Roy, y o uno sirvento
Que s'entipo de fa l'amour.
Avec un cordonnier de la plaço
S'ensegou nuech et jorn.
Se lo dimenche lo envoyo
Al pradel, garda los tessous,
Ello fo signe a soun Jean-Pierro,
Veni, onen ni toutes dous.*

*Chez Roy, il est une servante
Qui s'excite à faire l'amour.
Avec un cordonnier de la place
Ils se suivent nuit et jour.
Si on l'envoie le dimanche
Au petit pré, garder les cochons,
Elle fait signe à son Jean-Pierre
Viens, allons-y tous les deux.*

Après quatre couplets de la sorte, la chanson se termine ainsi :

*Ello diguet : si j'ay le nas long
Las silhos négros, aquo descoubes pas.
N'ay de bounos manieras per me fa aimar,
Toujours presto per Jean-Pierro, .
fai ce que vol.*

*Elle a dit : si j'ai le nez long,
Les cils noirs, ça convient quand même.
J'ai de bons talents pour me faire aimer,
Toujours prête pour Jean-Pierre,
à sa volonté.*

Mais Françoise a aussi du goût pour d'autres que les cordonniers. La *demoiselle Roy*, sa patronne, ayant un de ses fils qui exerce la profession d'avocat, un cleric de celui-ci, un certain Grégoire, *qui montoit par la fenêtre du cimetière pour passer la nuit avec elle*, a également droit à ses faveurs ; et elle a de surcroît de l'inclination pour un domestique de la maison, Antoine Imbert. Lorsqu'ils étaient à l'écurie, Françoise et Antoine se calinaient, témoigne un jeune berger leur collègue, demandant à ce garçon lorsqu'il fallait traire les bêtes de se charger ce travail, bien qu'il soit inexpérimenté, et *...ils profitoient de ce temps pour badiner, s'embrasser, et de suite s'écartoient dans l'affenadou qui est au bout de l'écurie où ils restoient un peu plus d'un quart d'heure*. Et de plus Françoise invitait ses galants dans la maison de sa maîtresse, lorsque celle-ci était couchée, et dansait, riait, leur offrait à boire, au point qu'il lui est reproché d'avoir vidé pas moins de trois barriques.

Plus tard, après avoir été licenciée, elle continue d'assouvir son goût pour les amoureux et les accueille volontiers dans la maison de sa soeur où elle est venue habiter. Certains voisins estiment qu'il s'est commis tant de péchés dans cette demeure qu'on aurait dû y *mettre le feu*.

L'histoire de Françoise se corse le jour où elle tombe enceinte. Entre temps, pendant le carême de 1778, la *demoiselle* qu'elle sert a fait donation de ses biens à l'un de ses fils, Me Jean Baptiste Roy, qui est chanoine à Mur-de-Barrez. Et en août 1778, lorsque Françoise fait une déclaration de grossesse, elle désigne ce chanoine, âgé de 48 ans, comme le père de son enfant.

Le dossier d'instruction est un amusant inventaire des gestes de séduction que l'on peut prêter à un chanoine pour séduire une servante, *comme de mettre sa tête sur ses genoux, lui permettant d'en faire autant ; de lui mettre la main sur les épaules, de lui mettre de bonbons ou pralines dans la bouche, en prendre de même dans sa main ; de lui ramasser le fuseau, lui dire des choses tendres et prendre sur elle des libertés indécentes, lui permettant d'en faire autant vis-à-vis de lui ; ...dans le beau temps se promener ensemble et dans certaines allées prendre des libertés indécentes sur elle ; ...allant à l'église ensemble, (s'avancer) pour lui donner l'eau bénite, etc...* Et si l'on en croit Françoise, c'est au mois de décembre 1777 que le chanoine, *lui ayant dit de venir bassiner son lit... la saisit et vint à bout de son dessein*.

S'agit-il d'un chantage ? C'est vraisemblable, certaines outrances des accusateurs le faisant soupçonner. Car Françoise semble manipulée par son père, présenté comme cupide et attiré par la fortune du chanoine ; manipulée aussi par l'avocat, frère de cet ecclésiastique, ces deux-là se détestant. Le chanoine, en tout cas, porte plainte au Sénéchal pour diffamation. L'affaire, ensuite, va venir à l'Official. Les témoins de moralité abondent pour dire que Me Jean Baptiste Roy est un homme de grande tenue. Mais si c'est un traquenard qui lui a été tendu, il est à l'évidence fort bien orchestré. Ce chanoine est ainsi accusé d'avoir cherché le silence de Françoise en lui donnant de l'argent, de l'avoir rencontrée un jour dans la campagne et d'avoir saigné une poule pour tacher la chemise de Françoise afin de faire croire à un retour de règles, de lui avoir fourni une jument pour aller jusque chez un chirurgien plus ou moins avorteur, etc...

Les seuls, sans doute, qui savent la "vérité vraie" sont les confesseurs de Françoise, le curé et le vicaire d'Orlhaguet, mais ils sont tenus par le secret de la confession. Et si les frasques de cette fille ne sont pas douteuses, la vertu du chanoine restera pour toujours couverte par le mystère.

* *
*

Nos aïeules et nos aïeux succombèrent donc au péché de la chair, parfois. Pas du tout étonnée qu'il en soit ainsi, une dame de notre paroisse, que nous tenons pour un puits de sagesse, nous a dit simplement : *totjorn aquo s'es fach, et totjorn aquo se fara* (=toujours ça c'est fait et toujours ça se fera). Oui, mais... au temps des rois, l'esprit est plein de la crainte de Dieu. Les flammes éternelles sont promises aux impudiques. Et l'Eglise veille car Satan rode : *...l'ome es de fioc, la femna d'estopas et lo diable buffa* ⁽¹⁰⁾

(*l'homme est du feu, la femme de l'étoupe... et le diable souffle*). La vertu des jeunes filles, au moins à partir du XVII^e siècle, prend place parmi les préoccupations majeures des curés. Les instructions de la hiérarchie catholique sont pressantes. Tout doit être organisé pour ne pas voir aller *les filles confusément avec les garçons*. En 1667, le compte rendu de l'assemblée synodale de l'évêché de Rodez est lumineux : *...faisons... deffenses sous peine d'excommunication à tous garçons et filles de faire aucunes quêtes ensemble dans les paroisses, pour quelque fruit et sous quelque prétexte que ce soit.*⁽¹¹⁾

Dans le même esprit, au XVIII^e siècle, le prieur-poète de Pradinas, Claude Peyrot, évoque le CAS de l'oisiveté "innocente" du dimanche, après les vêpres :

<i>... un pauc plus lèn porlufejou los filhos, Soulos, car des gorsous se se triabou pas, Lou Ritou lour forio del mescladis un cas...</i> ⁽¹²⁾	<i>....un peu à part vont caqueter les filles, Seules, car si des gars elles ne s'écartaient, Le curé leur ferait procès de cette mixité...</i>
--	---

Mais ce sont surtout des fêtes où les filles dansent, et où *elles partent agnelles et reviennent brebis*, comme le dira un prêtre de Gascogne, que se méfient les hommes d'Eglise. Un ouvrage du temps, traitant de *La manière de bien instruire les pauvres et en particulier les gens de la campagne*, en dit notamment ceci :

...il n'y a personne qui, quand il veut ouvrir les yeux, n'aperçoive aisément tout le danger qui se trouve dans les danses. Les deux sexes s'y trouvent ensemble ; la liberté de la danse autorise des familiaritez criminelles ; on se regarde fixement ; on se prend mutuellement les mains, ces malheureux commencemens donnent lieu à d'autres libertez encore plus criminelles ; le poison entre par les yeux ; il entre encore par les oreilles ; les paroles impudiques ou au moins équivoques sont des suites qui accompagnent presque toujours les danses ; on y entend des chansons dont tout le but est d'apprendre et de louer les ruses que l'amour impudique employe pour suborner les coeurs ; ces chansons sont écoutées avec attention, elles sont répétées plusieurs fois, elles sont louées, elles excitent des ris immodérés...⁽¹³⁾

Les pasteurs de nos campagnes ont-ils été performants pour conserver l'innocence de leurs agnelles ? Il semble que oui. Les historiens qui ont étudié, dans d'autres régions de France, les effets des affaires extra-conjugales pendant le grand siècle et le siècle des lumières, font presque tous la remarque suivante : les naissances hors mariage *sont plus nombreuses en ville qu'à la campagne, soumise au contrôle plus strict du voisinage.*⁽¹⁴⁾

Il est cependant, dans ce coin de Rouergue, vraiment impossible de quantifier, de quelque manière que ce soit, le niveau de retenue sexuelle des ruraux, au temps des rois. Les sources d'information sont cruellement lacunaires, avant le XIX^e siècle. On ne sait rien, par exemple, de la fréquence des avortements ou des infanticides, qui existent à coup sûr. Certains indices laissent à penser que les choses ont eu des hauts et des bas, au fil du temps : le début du XVI^e siècle aurait été assez permissif, les deux siècles suivants rigides, avant que la bride ne soit relâchée à la Révolution. Au XVIII^e siècle, les données disponibles permettent une seule remarque : les naissances illégitimes enregistrées dans les paroisses de ce morceau de Ségala sont rares. Et comme la contraception semble quasi inconnue et que nos modernes médecins évaluent la probabilité que soit fécond un rapport sexuel - non protégé et réalisé au hasard dans le cycle menstruel - à un peu moins de 1 pour 10, ce faible nombre de naissances hors des normes - même si on y ajoute quelques accouchements réalisés dans l'anonymat des

villes - incite à penser que les écarts de conduite impliquant les jeunes filles ne furent pas très multipliés.

Le CAS d'une veuve, *Françoise C.... des fauxbourgs de Naucelle y habitante*, qui donne naissance à un enfant de père inconnu en 1760 rappelle que les jeunes filles ne sont pas seules à offrir un champ pour l'aventure. Les femmes mariées comptent également, et on sait les éloges que l'admirable Georges Brassens a délivré aux *femmes infidèles*, recommandant de *ne pas leur jeter la pierre*, tant elles sont précieuses pour *calmer la fièvre ardente - Du pauvre solitaire et qui n'est pas de bois*. Au temps présent, certains dépouillement récents d'analyses génétiques - ailleurs que dans le vertueux Rouergue, précisons-le - confirment ce que les vieux notaires savaient parfaitement : une fraction fort minoritaire certes, mais non négligeable, des nouveaux-nés ont pour géniteur une autre personne que le père déclaré. Qu'en était-il ici au temps des rois ? On l'ignore...

* *
*

Les appétits du sexe masculin sont aussi un marché pour des opératrices mercenaires. Même les bourgades sont sous surveillance, comme en témoigne le dernier verset de cet "Avis à population" à Calmont-de-Plancatge, vers 1630 :

De la part de l'hault et puissant seigneur messire Jean d'Arpajon de Sévérac, seigneur baron desd. lieux Calmont de Plancatge, Durenque, Brousse, Beaucaire et autres places...

Sont faictes inhibitions et deffance à toutes personnes de jurer ny blasfèmer le nom de Dieu, à peine la première fois de cent sols, la seconde de dix livres, et pour la troisième d'avoir la langue percée et autres peines portées par les ordonnances du roy.

Sont faites inhibitions et deffances de danser et jouer pendant le divin office à peine de dix livres et autres arbitraires.

Sont faites inhibitions et deffances de retirer aucunes personnes diffames de mauvaise vie.⁽¹⁵⁾

Mais il s'agit là d'un avertissement assez commun, et il reste clair que le lieu de perdition majeur, ce n'est pas Calmont, c'est "la ville". Et dans les villes, les entorses à la vertu appellent châtement ... parfois. Passant par Toulouse en 1722, le rouergat Pierre Prion note *qu'au milieu du pont (neuf) il y a une cage de fer mobile, dans laquelle l'on plonge plusieurs fois les filles de joie jusqu'au fond de la Garonne, afin de les rafraîchir du feu de la concupiscence : quelquefois les plus brûlantes sortent de ce tourment élémentaire sans être guéries radicalement.⁽¹⁶⁾* A Cahors, une *gabio* (=cage) de même nature existe, pour le Lot, le chanoine Sol faisant observer à ce propos qu'un tel traitement est voisin de celui que les ménagères appliquent aux poules *lorsqu'elles veulent leur faire passer l'envie de couver.⁽¹⁷⁾* Et à Rodez, s'il ne semble pas y avoir de cage à tremper dans l'Aveyron, il y a bien quelques filles. D'ailleurs... pour peu que l'on interroge des aînés encore verts, parmi les Ruthénois, on en trouve qui parlent avec émotion d'un certain établissement de la rue de la Bullière : certains services à titre onéreux y étaient dispensés il y a seulement quelques décennies, tant au mâle de la ville qu'à celui de la campagne. Et dans l'Histoire, les antécédents ne manquent pas. Ainsi, *c'est en 1477 que l'on voit apparaître, à l'entrée nord, rue Saint-Cyrice "lo public de las filhas" qui devient ensuite "lo bon hostal" (la bonne maison)...⁽¹⁸⁾*

En fait le passé de Rodez est émaillé de problèmes posés par les *filles de mauvaise vie*. Sans multiplier les exemples, on peut néanmoins en donner un. En 1727, un *hoste* (=aubergiste) de la ville veut poursuivre en justice les consuls du Bourg. Le 17 décembre en effet, jour de marché, à dix heures du matin ...*six valets de ville avec leur capitaine, leurs greffiers, leurs huissiers, et quatre cavaliers de la maréchaussée, la bayonnette au bout du fusil*, sont venus dans son établissement pour y capturer trois de ses filles, en présence d'un grand nombre d'honnetes gens qui mangeoient et buvoient dans son cabaret, et il vit ensuite avec douleur qu'après leur avoir fait traverser plusieurs rues, on les enfermoit dans la maison du refuge destiné pour les filles prostituées et escandaleuses. Le tort causé est d'autant plus grand, ajoute ce cabaretier, que deux desd. filles estoient prestes à se marier. Et il va donc en justice pour obtenir réparation de l'honneur de sa famille et les dommages et intérêts auxquels cet injuste procédé l'expose.⁽¹⁹⁾

REPÈRES

OH ! TOULOUSE...

A Toulouse, le supplice de la *gabio* n'est pas le seul à plaire énormément. Voici encore, dans cette ville, comment fut traitée une fille à soldats : le 1er février (1748), entre 3 et 4 heures du soir, une fille des plus abandonnées, ayant été trouvée cette nuit couchée avec quelque soldat, de ceux qui sont casernés au collège Sainte-Catherine, fut condamnée, suivant l'usage reçu dans le militaire, à être passée par les verges, sur la place Royale, devant l'Hôtel de Ville ; de sorte que le Conseil de guerre ayant rendu sa sentence, qui est sans appel, elle fut conduite sur les lieux, ayant un faisceau de verges sous chaque bras, qu'elle distribua elle-même à cent hommes placés en deux haies faisant un corridor ; après quoi, s'étant dépouillée sur l'ordre de l'officier, n'ayant que la seule jupe, elle passa sept fois, allant et venant, au milieu de ces soldats qui la fustigèrent cruellement... Cette exécution, qui fut faite à la vue d'un peuple infini, est la première de cet espèce qu'on ait vue faire à Toulouse, où il ne s'était jamais parlé de troupes. Elle ne sera pas unique, selon les apparences, y ayant assez de gibier de corps de garde pour fournir matière à pareilles scènes, pour peu que ces gens-là demeurent ici en garnison...⁽²⁰⁾

Cette interpellation fait suite à l'ordonnance rendue... par Messieurs les consuls de la ville de Rodez, maire et lieutenants généraux de police de ladite ville qui condamne les filles de Jean V., *hoste dud. Rodez, à demeurer trois ans dans le refuge de cette ville* ; la mère des filles, épouse de l'hoste, et une autre personne d'âge canonique de la même famille, poursuivies pour *crime de maquereillage*, sont également mises sous les verrous.

Parmi les accusatrices, peut-être aussi les dénonciatrices, on trouve des dames de bonne conduite, de bon renom, comme Marguerite Périé, épouse Loubière, Supérieure de la Miséricorde. Elle témoigne :...*nous, soussignée, Supérieure de la Miséricorde, certifions à Messieurs les consuls que... il nous est revenu de plusieurs androis et de personnes dignes de foy, que la veuve P. et Jeanne V., fille du nommé V., hôte de cette ville, ce prostituet publiquement à tous venans, ce qui cause un escandale horiple dans tout le voisinage et dans toute la ville...*

* *
*

Ainsi, jadis, les pulsions des êtres humains ont posé quelques problèmes. Ici ou là et à présent, elles en posent d'autres. Et demain, elles en poseront encore, probablement...

SOURCES

- 1 - VOITURE : *Oeuvres* - Paris, Charpentier 1855 -T. II, p. 353.
- 2 - Paul GAYRAUD : *Lou libre del Causse* - Rodez, Imprimerie Carrère, 1968.
- 3 - Paul GAYRAUD : *Lou libre del Causse* - Rodez, Imprimerie Carrère, 1968 - p. 29 et p. 43.
- 4 - A. D. Av. B Moyrazès, justice civile.
- 5 - Chanson du début du XVIII^e siècle qui émerveillait Jean-Jacques ROUSSEAU, lorsqu'elle était chantée par sa tante Suzon, et qu'il évoque dans *Les Confessions*.
- 6 - LA ROCHEFOUCAULD - *Réflexions ou sentences et maximes morales* - Classiques Garnier, 1963- p. 25.
- 7 - A. D. Av. Série B, justice criminelle de Moyrazès.
- 8 - A. D. Av. 3E 4077 - Grand merci à Gilles SARRAUTE qui nous a signalé ce cas.
- 9 - Cette histoire mérite d'autant plus d'être rapportée que l'héroïne s'appelle Françoise Maurel. M. le Directeur des Archives, fort rigolard, nous a bien sûr interpellé : *allons, avouez-le, elle est de votre famille !* Malheureusement non !, les ancêtres de l'auteur étant *ségalis* à perte de mémoire, et non de la Montagne.
- 10 - Antoine PERBOSC : *Proverbes et dictons de langue d'oc* - Marseille, Rivages, 1982 - p. 63.
- 11 - A. D. Av. G 57.
- 12 - *Poésies rouergates de Claude PEYROT* - Millau, Artières et Maury, 1909 - p. 69.
- 13 - Messire Joseph LAMBERT : *La manière de bien instruire les pauvres et en particulier les gens de la campagne* - Paris, " aux dépens de la compagnie", 3^e édition, MDCCXXXIV - Item danses.
- 14 - Jean GAUDENET : *Le mariage en Occident* - Paris, CERF, 1987 - p. 350.
- 15 - A. D. Av. 3E 16056
- 16 - E. LE ROY LADURIE et OREST RANUM : *Pierre Prion, scribe* - Gallimard-Julliard, 1985 - p. 61.
- 17 - Chanoine SOL : *Le vieux Quercy* - Cahors, Biblio. de la maison des Oeuvres, 1971(?) - T. I, p. 46. Pour ce qui est des poules ayant envie de couvrir, on leur mouillait parfois le derrière, en Rouergue, mais ce n'était pas un usage systématique ; en revanche, un peu partout, on les immobilisait sous une *conca*, ou tout autre objet formant cage.
- 18 - Jacques BOUSQUET : "Deux Républiques bourgeoises jumelles" in *Histoire de Rodez*, sous la direction de H. ENJALBERT - Toulouse, Privat, 1981 - p. 115.
- 19 - A. D. Av. 2E 212 - Bourg FF8
- 20 - E. LAMOUCHE : *Toulouse au XVIII^e siècle, d'après "Les Heures Perdues" de Pierre Barthès* - Toulouse, Marquète, 1914 - pp. 110 et 111.